le monde libertaire

Hebdomadaire de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'IFA

ISSN 0026-9433

12 AU 18 JANVIER 1995

N° 982

10,00 F

LA PROTECTION SOCIALE EN QUESTION(S)

Dans *le Monde libertaire* n° 970, nous avons dénoncé les attaques délibérées lancées par le libéralisme contre la protection sociale. L'article publié ci-dessous démontre de façon documentée que c'est bien la disparition de la Sécurité sociale collective que veut, rapidement, la réaction au pouvoir.

Cet article a été publié dans *le Mutualiste de la presse et du livre* n° 33. Nous le reproduisons, sur deux numéros, avec l'aimable autorisation de la revue et de l'auteur, Jean Massé.

LE SYSTEME FRANÇAIS de protection sociale en général et la Sécurité sociale en particulier, avec ses différents champs d'action (maladie, accidents du travail, famille, vieillesse), sont actuellement au centre d'un projet politique dont les enjeux sociaux et financiers ne sont pas toujours bien compris. Et ce d'autant moins que la forme donnée au discours publics sur ces questions est — du moins de la part des tenants du pouvoir en place et d'une large fraction de la technostructure — volontairement réduite à des aspects purement financiers, assis sur des critères de stricte rentabilité capitaliste.

La santé de la population de tout un pays appréhendée comme un « marché », au même titre que la vente des lessives ou des yaourts... Et si c'était vraiment cela le fil conducteur du projet ?

Pour voir plus clair dans ce dossier, le rappel de quelques principes de base et un peu d'histoire sociale n'est sans doute pas inutile.

Quelle meilleure introduction au débat que ce texte extrait de *La Sécurité sociale*, publié dans la collection « Que sais-je ? » et dont les auteurs sont Georges Dorion, ancien élève de l'ENA, et André Guionnet, administrateur civil : « *La sécurité, besoin naturel de l'homme, quel que soit le milieu dans lequel il vit, est un besoin dont la forme et l'intensité varient en fonction de l'âge et de l'environnement... On ne s'étonnera point, par conséquent, que le besoin d'une sécurité organisée soit allé de pair, sinon exclusivement, avec le relatif anonymat qui résulte de la constitution des grands Etats modernes.*

Il ne serait pas juste de ne pas ajouter immédiatement que la Sécurité sociale est le résultat des initiatives, des mouvements, des pressions, notamment syndicales, qui jalonnent son histoire...

C'est la réalité des situations qui a induit ces initiatives, ces mouvements, ces pressions parce que cette sécurité organisée correspondait à une exigence des sociétés modernes...

(suite p. 5)

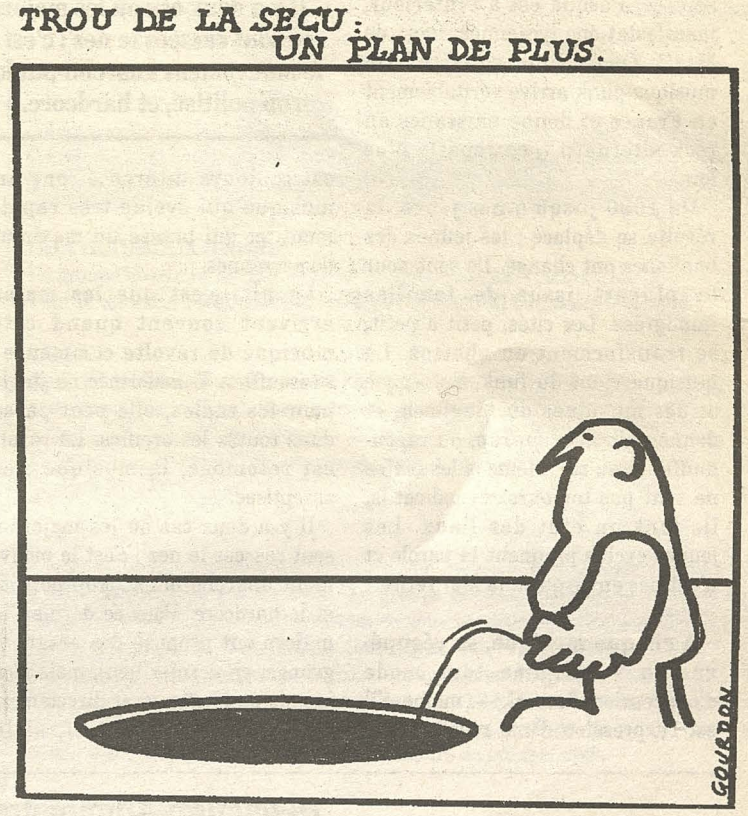

Rock, punk, rap... la bande son de nos révoltes

C'EST HUMAIN, on a besoin de musique pour ponctuer notre vie. Les marchands s'en sont fort bien rendu compte, puisqu'il n'y a pas un lieu de consommation sans environnement musical. De même, pour accompagner nos luttes, la musique-est-elle devenue un média obligé. Ce n'est pas nouveau, des musiques folkloriques aux chansons détournées dans les usines en grève, en passant par *l'Internationale* chantée comme un hymne dans les manifestations ou les congrès.

Mais qui écoutera-t-on dans nos walkmen sur les barricades du futur ? Sans doute pas les Rolling Stones ou Prince...

Etant moi-même tombé dans la musique qu'and j'étais petit... étant aujourd'hui impliqué dedans, je vous envois ma version, *listen*...

A chaque révolte, sa mu-sique — Je ne remonterais pas trop loin (le blues au début du siècle qui correspond à une prise de conscience du peuple noir américain de sa condition), je commencerais quand la musique connaît les joies de l'électricité.

Milieu des années 50. En plein American way of life et capitalisme triomphants, la jeunesse prend conscience de son nombre et de sa force. Elle ne se reconnaît plus dans les valeurs de ses parents et cherche une autre culture. Le rock'n roll, fortement influencé par la musique noire, apportera une réponse d'ordre social et sexuel à cette jeunesse. La jeunesse du monde entier se retrouve, et ce seront les jeunes Anglais qui reprendront la relève de ce rock. *I can't get no satisfaction* est un véritable manifeste qui correspond au malaise des jeunes, lequel trouvera son apogée en Mai 68.

Parallèlement, le mouvement pour l'égalité des Noirs aux Etats-Unis prend de l'importance en ce début des années 60 (Martin Luther King, Black Panters...) ; c'est tout naturellement que le blues s'électrifie, rencontre d'autres styles pour créer le rythm'n blues.

Pendant la guerre du Vietnam, c'est avec le mouvement pour la paix que le rock se radicalise et devient porteur de « messages ».

Au milieu des années 70, alors que les mouvements sociaux s'essoufflent, le rock fait de même, s'enfonce dans le rock « progressif », les révoltés d'hier deviennent des dinosaures.

En 1977, pour une jeunesse qui connaît les débuts de la crise du capitalisme, l'alternative est : boulot con ou chômage. En Europe, on assiste à la naissance de mouvements radicaux (autonomes) ou terroristes (RAF, Brigades rouges...), le mouvement des squatts... Il fallait une musique qui cadre avec cette révolte. Le punk, avec son « *No future* » et « *Anarchy in UK* », y répond. De plus, après les dinosaures du rock qui jouent les virtuoses, les punks montrent que tout le monde peut jouer avec du matériel pas cher et en ne connaissant que quelques accords.

En 1977-1978, Bob Marley popularise une musique née dans les années 60 en Jamaïque : le reggae. Cette musique sera l'accompagnement des luttes des pays du tiers monde pour leur reconnaissance après les guerres de libération, ainsi que la première forme culturelle des revendications des immigrés des grandes villes.

En 1983-1984, la première génération punk est balayée, la révolution sandiniste popularisée par les Clash ayant échoué. Mais

(suite p. 2)

T 2137 - 982 - 10,00 F

Rock, punk, rap... la bande son de nos révoltes

en Angleterre, Thatcher sévit, il y a la guerre des Malouines, la grève des mineurs... Des musiciens politiquement engagés créent le mouvement anarcho-punk. Ils autoproduisent leurs disques, font des concerts pas chers, transforment leurs concerts en meetings politiques... La répression s'abat sur Crass, Conflict... Dans d'autres pays, on trouve The Ex, Dead Kennedy's...

De 1984 à 1988, en France, on assiste à la montée de l'extrême droite ; un mouvement antifasciste se crée. Pasqua est à l'Intérieur, manifestations lycéennes, mort de Malik Oussekine, squatts... la musique punk arrive véritablement en France et donne naissance au rock alternatif (j'en reparle plus loin).

De 1990 jusqu'à nos jours, la révolte se déplace ; les jeunes des banlieues ont changé. Ils sont pour la plupart issus de familles immigrées. Les cités, petit à petit, se transforment en ghettos. La musique vient du funk, du reggae et des musiques du Maghreb, et donne naissance au rap, au raggamuffin et au raï. Même si les textes ne sont pas toujours revendicatifs, ils font un état des lieux. Les jeunes exclus prennent la parole et n'ont pas envie qu'on la leur retire.

A chaque musique, sa récupération — Comme tout mode d'expression, le rock — même s'il est l'expression d'une révolte — se trouve récupéré par les marchands, au même titre que la BD, la science-fiction, la peinture... Et ce d'autant plus que la musique est directement liée au marché : la technique évolue très rapidement, il faut vendre des disques, les concerts sont difficilement faisables gratuitement (coût de la location de la salle, matériel...).

Le capitalisme, sachant que les jeunes sont une manne potentielle, est toujours intéressé par une musique qui évolue très rapidement, et qui brasse un maximum de personnes.

> **« Il y a deux cas où les majors se sont cassées le nez : c'est le mouvement anarcho-punk, trop politisé, et hardcore. »**

Le hic, c'est que les majors arrivent souvent quand cette musique de révolte commence à s'essouffler. Transformée en jingles pour les radios, elle peut passer dans toutes les oreilles. La révolte est retombée, la musique s'est asseptisée.

Il y a deux cas où les majors se sont cassées le nez : c'est le mouvement anarcho-punk, trop politisé, et le hardcore. Pour ce dernier, les majors ont proposé des ersatz (le grunge, en dernier lieu), mais n'ont jamais pu le récupérer directement. Pour le rock alternatif, si les Bérurier Noir ont préféré s'arrêter plutôt que de signer sur une major compagnie, combien se sont fait piéger et récupérer ?

Quant au rap et au raggamuffin, c'est un cas atypique : le rap (véritablement appelé hip hop) est né dans les quartiers populaires des Etats-Unis et le ragga (dancehall) en Jamaïque. Vite récupéré par les majors, ce phénomène leur échappe. Dans les banlieues, les jeunes se sont réappropriés ces sons pour en faire un instrument qui leur appartient véritablement.

Les majors, elles aussi, ont essayé — et ont même réussi — à créer des musiques pour jeunes révoltés. Le hard rock par exemple, qui sous ses oripeaux rebelles, avec une musique forte et saturée, des concerts démagogues qui tiennent lieu de messes et qui amènent à une jeunesse blanche une dépense d'adrénaline, véhicule en fait des idées réactionnaires pour rentrer dans le rang. Il suffit de regarder les musiciens de ces groupes, en grosse bagnole, entourés de filles soumises et à l'air idiot : ces gens-là ne sont pas des révoltés, ne veulent pas changer les choses, ils veulent juste profiter de la société au maximum !

Autre cas, celui de Madonna (si, si !) : dans une société américaine où la morale et l'Eglise ont une forte emprise, Madonna, par son outrance, offre un dérivatif tout en disant : « Regardez ce que je peux faire, parce que je suis une star... ».

Le reste, tous les mégas concerts de jeunes ou vieilles stars n'ont rien de rebelle. C'est du spectacle, c'est tout.

Le rock alternatif — Le rock alternatif, même s'il n'est plus ce qu'il était , bien qu'existant encore, a eu une importance qu'on peut plus facilement étudier aujourd'hui.

Autour de groupes comme Bérurier Noir, The Brigades, Haine Brigade, Nuclear Device... c'est à un véritable discours politique qu'on assiste. La révolte n'est plus seulement un mouvement de rébellion viscéral, elle trouve ses mots dans les théories marxistes et surtout anarchistes. Un anti-fascisme se développe, et je me souviens encore de l'époque où on chassait des concerts les skinheads et autres zombies arborant écussons bleu-blanc-rouge, croix gammées...

Nombre de jeunes (et moins jeunes) s'y retrouvent et *La jeunesse emmerde le Front national* est repris par des milliers de voix, dans les concerts comme dans les manifestations.

Le rock alternatif, qui, comme le punk, s'est créé en réaction aux majors, propose une façon d'être alternative, les groupes n'ont pas la grosse tête et ne jouent pas les stars (ceux qui y jouent ne sont pas crédibles longtemps), ils ne sont pas que des musiciens, ils sont aussi le public.

Les groupes se battent pour que le prix des concerts soient le moins élevé possible, idem pour les disques. De nombreux concerts de soutien se font (squatts, insoumis, mal-logés, SCALP...).

Dans le même temps, se forment des labels. Quand on se bat contre les compagnies capitalistes, il faut créer une alternative à défaut de faire la révolution. Souvent, ce sont des gens qui mêlent une réflexion politique, qui ont une démarche militante et qui aiment la musique, qui créent ces labels : Bondage (à l'origine), par des gens qui viennent des squatts et du mouvement autonome ; Visa et On a faim !, qui viennent du mouvement anarchiste ; New Wave, maoïste, et Gougnaf, trotskyste.

> **« Parallèlement aux groupes et aux labels, se crée [...] un véritable mouvement : une floppée d'associations... »**

Parallèlement aux groupes et aux labels, se crée, à travers toutes la France, un véritable mouvement : une floppée d'associations, de petits labels (de cassettes ou de disques), de fanzines, d'émissions de radio, d'organisateurs de concerts voient le jour. Le public devient acteur, se trouve impliqué : il n'est pas question de consommer passivement.

Tout aurait pu être pour le mieux dans le meilleur des mondes, malheureusement un peu trop de sectarisme musical et surtout l'impossibilité de créer un véritable réseau de distribution ont entraîné le déclin de ce mouvement.

Pourtant, depuis le rock alternatif, le rock, en général, n'est plus pareil. Il y a eu des acquis, même si ceux-ci risquent toujours d'être rognés par les majors et autres misères de la culture ; les associations qui ont été créées lors de ces années glorieuses continuent tant bien que mal leur existence. Enfin, le rock alternatif a créé un lien entre groupes et militants révolutionnaires et même, plus particulièrement, avec le mouvement anarchiste.

Rock et militantisme — Qu'une chose soit dite : quand on préfère faire un groupe de rock pour tenir de discours plutôt politiques, c'est parce qu'on ne supporterait pas d'être dans une organisation plus ou moins structurée. L'individu artiste refuse souvent le militantisme collectif. Pourtant, il veut que ses propos soient entendus. Aussi, quand ses idées correspondent à celles d'organisations politiques, il accepte très souvent de jouer — gratuitement, même. D'autre part, il y a une très forte sympathie de la part des rockers pour les idées et le mouvement anarchistes. Ces artistes individualistes et révoltés y trouvent leur compte tout comme nombre de lycéens (ou autres) se disant « anars », sans avoir mis le nez dans une quelconque brochure anarchiste.

Toujours est-il que tout le monde y trouve son compte. Les groupes et les militants. Les groupes faisant une action politique avec leur art, et les militants parce que ça change des meetings et parce que ça fait venir du monde !

Les militants ont besoin des groupes parce que les meetings ne font pas toujours le plein et que les tracts sont souvent vite jetés. Mais qu'une chose soit sûre : si on fait un concert contre Le Pen, en soutien à la cause indienne, en soutien à des immigrés qui sont menacés de reconduite à la frontière (c'est le thème de celui que j'ai organisé récemment... un succès !), bien sûr, des gens viennent, pas obligatoirement très politisés, qui viennent juste pour la musique, mais au moins on est content : on n'a pas collé des affiches pour rien. Alors, c'est là que le travail des militants et des anarchistes, en particulier, commence. Les groupes ont fait leur boulot, plutôt bien la plupart du temps (et parfois même dans des conditions techniques très approximatives, car on ne s'improvise pas organisateur de concerts), mais c'est aux militants de faire le reste du travail. Le groupe était le média, aux militants de convaincre, de continuer le travail fait par les groupes.

Ce n'est pas parce que le public rock n'est pas toujours le public engagé que les militants voudraient qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain.

Les groupes rocks alternatifs (ou ceux qui ont pris la relève) sont on ne peut plus sincères et prêts à se

le monde libertaire

Rédaction-Administration
145, rue Amelot
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.05.34.08.
FAX : (1) 49.29.98.59.

Bulletin d'abonnement

Tarif

		France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois	5 n°	❑ 35 F	❑ 70 F	❑ 60 F
3 mois	13 n°	❑ 95 F	❑ 170 F	❑ 140 F
6 mois	25 n°	❑ 170 F	❑ 310 F	❑ 250 F
1 an	45 n°	❑ 290 F	❑ 530 F	❑ 400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code postal .....Ville .....
Pays .....
A partir du n° .....(inclus).
Abonnement de soutien ❑
Chèque postal ❑ Chèque bancaire ❑ Autre ❑
Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ❑
Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.
Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication : André Devriendt
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : La Vigie, 24, rue Léon-Rogé, 76200 Dieppe.
Dépôt légal 44 145
1er trimestre 1977
Routage 205 — La Vigie
Diffusion SAEM
Transport Presse

bouger pour des causes qui valent le coup de se battre pour elles (comme elles sont proches des idées anarchistes, ça tombe bien).

Depuis plus de dix ans que j'évolue dans le rock alternatif, je dois dire que j'y ai rencontré un tas de gens vraiment biens, avec qui il est important et agréable de bosser (Raymonde et les Blancs-Becs, Thugs, Ludwig, Kochise, Pleum et tant d'autres). Ils font aujourd'hui la musique qui accompagne nos luttes. Eux, ces groupes à la démarche alternative, eux qui ont cassé le mythe des rockstars, ils sont comme nous, avec les mêmes envies, les mêmes combats... Alors, continuons à les soutenir.

Pour ceux qui, parce qu'ils ont pris un coup de vieux, ne supportent plus les salles enfumées, les musiques bruyantes, ou de se faire bousculer... il reste encore les films, le théâtre... pour accompagner leurs meetings. ♦

JEAN-PIERRE LEVARAY
(animateur du label et de la revue *On a faim !*)

PARUTIONS

NPS DIFFUSION
Le groupe Ne Plus Subir de Moselle/Bas-Rhin diffuse un certain nombre de brochures, revues, BD, cassettes, CD à des prix modiques (de 5 à 90 F).
Un catalogue est disponible (contre un timbre à 2,80 F) auprès de **Ne Plus Subir, BP 58, 67260 Sarre-Union cedex** (chèque à l'ordre du groupe).

AGENDA
Le groupe Région-toulonnaise diffuse l'agenda (240 pages) de El Paso (centre autogéré anarchiste de Turin). Adresses, photos, infos... Prix : 45 F (port compris). Chèque à l'ordre du CECL. **CECL, BP 54, 83501 La Seyne-sur-Mer.**

AGENDA
Le groupe Région-toulonnaise diffuse l'agenda de Radio Black-out, radio libre des squatts de Turin. 400 pages. Couverture en couleur. Photos, dessins, infos, adresses, calendriers 1995/1996...
Prix : 55 F (port compris). Disponible auprès du CECL (adresse ci-dessus) et à la librairie du Monde Libertaire.

CALENDRIER-ALMANACH
La liaison FA de Bellegarde-du-Razès a édité son calendrier-almanach 1995, *Brouillon de culture* (36 pages). Prix : 15 F (port compris). Chèque à l'ordre de Pierre Girod. **Pierre Girod, 11240 Bellegarde-du-Razès.**

BROCHURES
Le groupe de Nice édite *Les Révolutions russes* de Voline. 85 pages. Prix : 30 F (port compris).
Il reste quelques exemplaires de *L'Anarchie* de Sébastien Faure. Prix : 30 F.
Vente groupée du Voline et du Sébastien Faure : 50 F. Chèque à l'ordre de ADCL.
ADCL, BP 171, 06303 Nice cedex 4.

MONTPELLIER

Mobilisation contre les lois Pasqua

Un entrefilet dans *le Monde* du 18 décembre nous apprenait que la loi sécurité du ministre de l'Intérieur avait été adoptée par l'Assemblée nationale. Pendant que les affaires de corruption politique focalisent l'attention des médias, le gouvernement organise en catimini le contrôle social de la population. Les projets de Charles Pasqua dans leurs grandes lignes, nous sont connus depuis l'été. Leurs présentations devant les deux chambres du Parlement nous aurons permis de mieux appréhender à quelle sauce nous serons dévorés dans l'avenir. De nombreux articles dans *le Monde libertaire*, depuis le mois de septembre, ont jeté un éclairage sur la réalité et la portée de ces lois liberticides.

Dès lors, une première journée de mobilisation, en octobre 1994, prenant différentes formes à travers la France fut organisée. A Montpellier, une manifestation à l'appel de la FA, regroupant 200 personnes, marquait le début d'une mobilisation. Depuis, l'union des libertaires montpelliérains est de mise. Conférence, affiches, tracts, tables d'informations dans les rues ont permis une sensibilisation de la population et particulièrement de la jeunesse. Nous pensions qu'un second temps fort dans la lutte contre les lois Pasqua devait servir de palier aux différentes initiatives précédentes. Une « fiesta against Pasqua » nous aura permis de mesurer notre capital de sympathie et d'enclencher une dynamique interne et externe; Quatre à cinq cents personnes s'y sont retrouvées pour refuser le tout policier que l'Etat veut nous imposer.

La réforme de la police et des moyens de contrôle de la population, nous permettent de faire comprendre aisément la réalité de l'Etat, dans son rôle de maintien de l'ordre capitaliste. Cependant, l'adoption définitive de ces lois, nous pousse à l'urgence. Une seconde journée d'actions nationale le 28 janvier doit voir converger toute sorte d'initiatives. A Montpellier, elle prendra la forme d'une manifestation que nous espérons d'envergure pour que partout, où cela est possible, la résistance s'affirme. ♦

GROUPE FA DE MONTPELLIER

N.B. : **Groupe FA, BP 5555, 34072 Montpellier cedex 3.**

LYON

Non à l'emprisonnement d'Eric Lombral, objecteur-déserteur

Voilà maintenant cinq ans, Eric Lombral, désertait de son poste d'objecteur de conscience au bout de dix mois, dans le cadre de la campagne de la coordination « On arrête tout », afin de protester contre le double durée de l'objection de conscience par rapport au service militaire.

Comme il se doit, l'armée et l'Etat s'empressèrent de punir la brebis galeuse en la condamnant en avril 1992, sans qu'elle soit présente ni même prévenue (?!), à huit mois de prison ferme. Bien entendu, Eric ne pouvait que protester et s'opposer à cette décision en faisant appel et en organisant son soutien.

Le second procès eut lieu le 26 mars 1993, en sa présence cette fois-ci. Il put se présenter comme un individu loin d'être isolé, avec quelque 1 700 pétitions, la présence d'une quarantaine de personnes et le soutien de différentes personnalités et d'organisation (René Monzat, Didier Daeninckx, Gilles Perrault, la librairie La Gryffe, les Verts, l'OCL et, bien sûr, la Fédération anarchiste).

Eric put affirmer, comme toujours, ses positions antimilitaristes l'ayant amené à l'objection de conscience : son refus de servir l'armée, instrument de répression, de domination et de conquêtes économiques de tous les pays capitalistes, mais aussi de rentrer dans une machine qui est l'école de la violence, de la virilité et de la soumission à l'autorité, l'Etat et la hiérarchie.

Sur le plan juridique, son avocat insista d'une part sur les textes juridiques européens (résolution Macciochi du Parlement européen), préconisant une durée égale pour les services civil et militaire et sur la Déclaration des droits de l'homme, affirmant qu'il ne peut y avoir de discriminations fondées sur les opinions.

Cabu

Devant une salle déterminée et l'impasse juridique de la contradiction entre la loi européenne et la loi nationale, le juge, qui avait fait preuve d'un vif esprit autoritaire et réactionnaire (allant jusqu'à exclure une camarade de la salle), refusa de prononcer le verdict, le renvoya à plus tard et dégagea donc la balle en touche.

Le 28 mai 1993, à la surprise générale, alors que pour neuf désertions dans le cadre de « On arrête tout ! » les peines vont de la relaxe à deux mois de prison ferme, le premier verdict fut confirmé, Eric Lombral était condamné à huit mois fermes !

Eric est donc aujourd'hui l'objecteur-déserteur pour lequel la répression étatique est la plus forte. Le recours qu'il a envoyé au Tribunal de Grande Instance de Lyon est sa dernière chance, avant l'hypothétique grâce présidentielle, d'éviter la prison. Eric est appelé à comparaître le 16 février prochain au Palais de Justice de Lyon.

En vue de cette journée, le soutien et la solidarité se sont déjà mis en place sur Lyon avec la constitution d'un comité de soutien. Mais dès aujourd'hui, ce soutien doit s'étendre à tout le territoire auprès de ceux qui se sentent solidaires avec le combat d'Eric mais aussi auprès de tous ceux qui refusent de voir, aujourd'hui en France en 1995, un homme être jeté en prison pour avoir exprimé ses idées et ses opinions politiques.

Vous pouvez vous procurer des tracts et des pétitions à faire circuler et remplir auprès de la librairie La Plume Noire (FA de Lyon) ou bien auprès de la librairie La Gryffe (1). Vous pouvez aussi écrire ou envoyer un télégramme au Président du Tribunal, Cour d'Appel, Quatrième Chambre, affaire Eric Lombral, Palais de Justice, 69005 Lyon.

Par ailleurs, tout soutien financier est aussi le bienvenu afin de payer les frais de procès mais aussi les tracts, courriers... Les chèques sont à libeller au nom de La Gryffe et à envoyer à l'adresse de la librairie. Enfin, une présence massive au Tribunal le jour du procès est indispensable.

Anarchistes, nous nous sommes toujours battu contre l'Etat et ses moyens répressifs que sont l'armée et les flics. L'antimilitarisme a toujours été au cœur de notre combat, car combat contre l'Etat, le capitalisme et l'autorité. Aujourd'hui, nous ne pouvons accepter qu'un individu menant ce même combat soit jeté durant huit mois derrière les barreaux d'une prison, véritable isoloir à la vie, au risque d'en ressortir brisé pour plusieurs années.

Il ne tient qu'à nous de tout mettre en œuvre pour arracher Eric des griffes de l'Etat et de sa justice bourgeoise ! A bas toutes les armées ! A bas toutes les prisons ! ♦

DAVID
(gr. Durruti - Lyon)

(1) La Plume Noire, 19, rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon. Tél. : 72.00.94.10. La Gryffe, 5, rue Sébastien-Gryphe, 69007 Lyon. Tél. : 78.61.02.25.

FORUM de la LIBRAIRIE du MONDE LIBERTAIRE samedi 14 janvier 16 h 30 « Récits de Christiania » Jean-Manuel Traimond (Atelier de création libertaire) 70 F

Algérie : l'histoire d'une révolution confisquée

(suite du ML n° 981)

A partir de 1954 — En 1953/1954, une crise va apparaître au sein du MTLD. Trois tendances se font jour : 1) les messalistes font confiance à leur chef ; 2) les centralistes veulent donner au comité central le rôle dirigeant ; 3) la tendance du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) qui renvoie dos-à-dos les deux premiers en leur reprochant leurs méthodes d'action et l'action politique « *dans la légalité* ».

Le CRUA prône l'insurrection au moment même de la défaite française à Dien-Bien-Phu. Le 1er novembre 1954 va consacrer simultanément le recours à l'insurrection et à la création du Front de libération nationale (4).

Le nationalisme radical vient de rompre définitivement avec l'esprit modéré qui a caractérisé l'étape précédente.

L'insurrection paysanne renoue avec la tradition d'Abd el Kader et, de fait, son centre va s'installer dans les Aurès.

Les conditions historiques, géographiques, sociologiques et culturelles militent toutes dans le sens d'une insurrection où l'aventure, le baroud et l'embuscade remplacent les règles de la guerre « militaire » par la pratique plus adaptée de la guérilla.

En 1956, la capitale algérienne est le théâtre d'attentats nombreux et meurtriers, qui visent indistinctement les Français non musulmans et les musulmans.

En 1957, lors de la grève générale consécutive au mot d'ordre lancé par le FLN, le PCA prend position contre. Dans le même temps, en France, le MNA de Messali Hadj organise des manifestations et marque plus nettement encore son opposition au FLN, dont les chefs sont représentés comme des « *profiteurs menant bombance au Caire* ». Des règlements de comptes ne vont alors cesser d'opposer FLN et MNA.

En 1958, on assiste à la constitution en exil du Gouvernement provisoire de la République algérienne (5). Cette organisation va prendre, peu à peu, ses distances avec les militants de l'« intérieur ». En fait, le ralliement de politiciens à la rébellion algérienne renforce le pouvoir des « modérés ».

Les négociations qui s'engagent entre le GPRA et le gouvernement français (au début des années 60) ayant échoué, le congrès de Tripoli, en août 1961, marque le raidissement des Algériens ; et le GPRA se dote d'un autre président : Y. Ben Khedda (6).

En 1962, des négociations s'ouvraient à Evian. Elles allaient conduire assez rapidement à la libération de Ben Bella et de ses compagnons de captivité et au cessez-le-feu à compter du 18 mars.

Ben Khedda se retrouve alors tout naturellement renforcé dans son poste et, représentant d'une ligne modérée, il adopte comme ligne de conduite l'application stricte des engagements d'Evian.

Le référendum du 1er juillet 1962 va sanctionner le choix indépendantiste des Algériens, qui se prononcent en effet à 99,7% en faveur de la souveraineté de leur pays.

L'après indépendance — L'exécutif « provisoire », installé par les Français autour de A. Farès, le plus modéré des dirigeants algériens, va alors lever une force locale de maintien de l'ordre composée de harkis. Dans le même temps, les wilayas (groupes régionaux de résistance) voient leurs effectifs augmenter considérablement. A la frontière algéro-marocaine, à Oujda, Ben Bella constitue un groupe dont la force principale réside dans l'« armée des frontières » forte de dizaines de milliers d'hommes, avec à sa tête le colonel Boumédienne.

Rentré le 3 juillet 1962 à Alger, Ben Khedda a installé avec Krim Belkacem son gouvernement, se targuant de la légitimité du GPRA. Le 30 juin, K. Belkacem s'était chargé de destituer Houari Boumédienne de son poste de chef d'Etat-major de l'ALN.

Le groupe d'Oujda formé autour de Ben Bella entre à Tlemcen le 10 juillet Ferhat Abbas a choisi ce camp.

Il y a dès ce moment, deux gouvernements en Algérie. La plupart des wilayas rallient Ben Bella comme l'ont déjà fait Khider et Bitat. De son côté Krim Belkacem ne dispose que des troupes des wilayas 3 (Kabylie) et 4 (Algérois).

Le mois d'août 62 est très tendu. Les syndicats appellent à la paix, paix que le peuple algérien souhaite ardemment.

« Les seules forces organisées en présence, en septembre 1963, sont l'administration d'Etat et l'armée. »

Le 4 septembre, Ben Bella signe un « cessez-le-feu » avec les wilayas 3 et 4. Les élections générales du 20 septembre 1962 en Algérie vont assurer la victoire au camp de Ben Bella sur celui de Ben Khedda.

L'« autogestion » algérienne — Ben Bella multiplie les déclarations à caractère socialiste et, dans le même temps, les syndicats appellent à manifester pour « *l'usine aux ouvriers, la terre aux fellahs* » (7).

Le gouvernement ne va pas ménager ses critiques vis-à-vis du FLN qui est accusé d'« indigence idéologique ». Le risque de voir l'« *Etat algérien futur* (aboutir) *à une bureaucratie médiocre et anti-populaire...* » est même envisagé.

Pour certains, le FLN semble être déjà mort au 1er juillet 1962, « *sa tâche historique, l'indépendance* [étant] *accomplie* ».

En réalité, dès juillet 1962, trois forces réelles peuvent se prévaloir d'un certain poids :

— l'armée de métier, bien organisée, disciplinée, sur le modèle des pays de l'Est ;

— la nouvelle administration — l'Etat — qui tend à se développer ;

— les syndicats ouvriers, sans véritable tradition révolutionnaire.

La ruée sur les « biens vacants » abandonnés par les « Pieds-noirs » et la récupération spontanée des terres par les ouvriers agricoles permanents donne un sens profond à l'autogestion algérienne à son origine. Elles traduisent un rejet de l'étatisme et attribuent à l'autogestion son caractère révolutionnaire et libertaire.

Aussi, les décrets de mars 1963, qui entérinent l'état des choses, ne servent à rien moins que légaliser l'« autogestion », à l'étatiser et à la vider de son contenu réel.

Du reste, les travailleurs concernés ont souvent dénoncé la menace de bureaucratisation (8) qui allait accompagner presque nécessairement le renforcement de l'autorité de l'Etat.

Dès cette époque, des revenus importants échappent aux comptabilités officielles... (9).

L'UGTA sera mise au pas entre janvier 63 et avril de la même année. Ses dirigeants seront destitués. En parallèle, Ben Bella entreprendra un effort en direction de l'islamisation en profondeur du pays.

Le jeûne du Ramadan est officialisé et rendu quasiment obligatoire.

En avril/mai 1963, Ben Bella se sépare de Khider et Bitat.

Aït Ahmed va prendre l'initiative de créer un Front des forces socialistes (FFS) dès l'été 63, alors que Boudiaf avait créé, lui, le Parti révolutionnaire socialiste dès septembre 1962.

Pratiquement liquidé durant la révolution algérienne, le PCA va fournir au Ben Bellisme son « aile gauche ».

Les seules forces organisées en présence, au moment de la promulgation, en septembre 1963, de la nouvelle constitution algérienne sont l'administration d'Etat et l'armée. Moins de deux années après, le 19 juin 1965, le colonel Boumédienne va s'emparer avec l'aide de l'ALN d'un pouvoir tombé en déliquescence. Ben Bella sera arrêté à cette occasion.

L'Etat socialiste de Houari Boumédienne... — Le peuple algérien n'a pratiquement pas réagi lors du coup d'Etat de juin 65. L'UGTA profitera de l'occasion pour faire le procès du défunt régime. Les nationalisations, timides en 1963 (Tamzalit) vont prendre de l'ampleur dès l'année 1966. Elles vont toucher les mines et les banques. En 1968, elles intéresseront pratiquement toutes les entreprises étrangères, confortant ainsi le secteur « socialiste » d'Etat.

1965 ne représente pas un tournant dans la jeune histoire « indépendantiste » de l'Algérie, mais plus sûrement une suite logique à ce que nous avons entre-aperçu en 1962. La période de confusion a fait place à une période de mise en ordre de l'Etat. Le socialisme « autogestionnaire » à dimension étatique appelait logiquement et presque « nécessairement » la constitution d'un socialisme national autoritaire et bureaucratique.

1965 marque donc le début d'une remise en ordre. Le cours antidémocratique entrevu dès les premiers mois de l'ère Ben Bella (à partir de mars 63...) ne va dès lors cesser d'aller en s'amplifiant.

En 1968, on pouvait lire : « *La tâche de régénérescence incombe au FLN sous la direction duquel doit être mené le long et difficile combat de la révolution économique* » (10).

« Le printemps "kabyle" de 1980 marque, dans le domaine de l'expression démocratique, la limite du nouveau régime. »

En 1970 (11), les indications qui nous étaient fournies sur la notion de « parti responsable » nous renseignaient utilement sur ce concept néo-léniniste en vigueur outre-Méditerranée : « *Coordonner l'action de toutes les forces vives de la nation. Réaliser en son sein les conditions d'une saine démocratie. Encadrer efficacement les masses populaires. Orienter et contrôler sur tous les plans les actions des organes d'exécution du pays, chargés de la concrétisation de sa politique* » (celle du Parti).

En 1974, *l'Algérien en Europe* (12) nous rappelait que « *le parti est appelé à jouer, à l'avenir, le rôle primordial qui est le sien dans une révolution socialiste. C'est le Parti qui doit orienter et contrôler la vie nationale aux plans politique, économique et social...* ». L'accord conclu la même année entre le FLN et le PCF ne vient nullement contredire ces affirmations, bien au contraire l'arabisation, comme le soulignait Moulay Brahimi, « *reste le support inaliénable de (notre) identité culturelle, une fois repensée et adaptée aux exigences de la révolution socialiste* ».

La mort de Boumédienne en 1979 va entraîner la montée au pouvoir du Bendjedid Chadli.

Dix-sept années après l'indépendance, le bilan du régime algérien est nettement négatif. Aucune issue sociale ou culturelle n'a été offerte aux minorités, aux Kabyles notamment. La situation sociale est allée en se dégradant constamment. Les promesses et les espoirs entretenus dans les masses algériennes ont très tôt laissé la place au désabusement. L'autogestion a été confisquée. La révolution a été confisquée. L'étatisme n'a cessé de se renforcer, créant une caste de dirigeants aux pouvoirs exorbitants et aux privilèges scandaleux.

L'absence totale de débat démocratique, la bureaucratique tentaculaire, le socialisme de caserne et la toute puissance de la sécurité militaire (assassinats de Khider en 1967 et Belkacem Krim en 1970) représentent le lot quotidien d'un peuple infantilisé par ses propres dirigeants. Le modèle marxiste a fait lamentablement faillite en Algérie comme, du reste partout ailleurs : en URSS, en Chine, en Asie du Sud-Est, au Proche-Orient, en Afrique ou à Cuba...

L'ère du président Chadli — En dehors de la remise en cause de certaines options « socialistes » qui avaient marqué le régime précédent, les défauts entrevus jusque là vont aller en s'amplifiant. La crise se décline dans toutes les manifestations sociétaires : en politique, en économie, dans la culture...

Le printemps « kabyle » de 1980 marque, dans le domaine de l'expression démocratique, la limite du nouveau régime. Le modèle libéral occidental, adapté à la situation particulière du pays — parti unique, syndicat inféodé, armée et police omiprésentes — renforce le caractère autoritaire et tyrannique du régime algérien.

Les affaires financières, les fortunes amassées par certains dirigeants, l'assassinat d'Ali Mecili en 1987 alors que ce dernier tentait d'unifier l'opposition autour d'un programme démocratique montrent parfaitement que l'opposition autour d'un programme démocratique montrent parfaitement que le système est totalement gangrené. ♦

EDI NOBRAS

(4) L'appel à l'insurrection est signé de 22 noms, dont ceux de Ben Bella, M. Boudiaf, M. Krim, M. Didouche...
(5) Le GPRA est présidé par F. Abbas jusqu'en 1961.
(6) Secrétaire du MTLD depuis 1946, il se classait parmi les « centraliste » lors de la crise de 1953. Il organisa avec Abane Ramdane le congrès de la Souman d'où sorti le Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA).
(7) (8) (9) Amin Samir, Le Maghreb moderne, éditions de Minuit, Paris, 1970. P. 184, p. 185, p. 186.
(10) *Révolution africaine* n° 291, décembre 1968.
(11) *Révolution africaine* n° 315, mars 1970.
(12) *L'Algérien en Europe* de juillet 1974, relatant le discours de Constantine, prononcé par le président Boumédienne le 6 juin 1974.

(Suite et fin au prochain n°)

AUTOCOLLANT « LE KID »
Le groupe Région-toulonnaise a réédité l'autocollant « Lisez le Monde libertaire », agrémenté du Kid et d'un A cerclé.
50 F les 50 exemplaires
65 F les 100 ex. et 200 F les 500 ex. (port compris).
Chèque à l'ordre du CECL.
A commander au CECL, BP 54, 83501 La Seyne-sur-Mer cedex.

La protection sociale en question(s)

(suite de la « une »)

La sécurité sociale, organisée et obligatoire, n'est pas seulement un signe de progrès social. Elle permet dans certains domaines la mise en place de mécanismes qui sont très supérieurs à ceux qu'offrent les systèmes privés... »

Le propos trouve confirmation de sa validité par quelques rappels historiques.

Créée en 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en prolongement du projet élaboré par le Conseil national de la Résistance pour l'instauration en France d'une société plus juste, plus harmonieuse, après les dures épreuves de l'occupation nazie, la Sécurité sociale, loin d'être une réforme improvisée basée sur une généreuse utopie, consacrait l'aboutissement — partiel — de plus de cinquante ans de combats sociaux, d'initiatives publiques, ou privées, en vue d'assurer aux travailleurs salariés une protection sociale dont la nécessité était apparue à travers les mutations d'une société de plus en plus industrialisée.

L'individuel et le collectif, déjà — La première moitié du XIXe siècle avait vu se développer l'épargne et l'assurance privées.

Mais ces techniques écartaient d'emblée les plus malheureux. Epargne et assurances privées supposent des ressources alors que les besoins les plus grands sont souvent ceux des plus démunis.

L'épargne individuelle n'a aucune corrélation naturelle avec le risque éventuel. L'assurance personnelle ne répond pas à la nécessaire garantie des risques collectifs. Assise sur le volontariat, concernant un nombre forcément limité — par les ressources notamment — de personnes, conçue et structurée comme une activité commerciale, axée de ce fait sur le profit, elle induit des charges multiples : commissions de courtage, publicité, etc ; qui augmentent son coût, limitent son étendue et conduisent inévitablement à la sélection des risques assurables.

Les sociétés de secours mutuels d'abord — C'est le constat de cette réalité qui, dès 1850, aboutit à la mise en place d'autres moyens pour assurer une protection sociale plus large. La loi du 15 juillet 1850, en légalisant et organisant les sociétés de secours mutuels, fait franchir officiellement à la société française le premier pas dans la reconnaissance de la nécessité d'une approche collective de la protection sociale.

Certes, les réticences ne manquent pas et la crainte de voir ces sociétés devenir des foyers de revendication ouvrière suscite plus d'un texte législatif ou décret pour leur encadrement. Il n'en reste pas moins que la pression de la nécessité sociale conduit à l'irréversibilité du mouvement et à sa transformation progressive en profondeur.

Ne s'agissant pas dans le présent « papier » de faire œuvre d'historien mais plus simplement de mettre en relief quelques évidences, quelques dates suffiront à fixer les repères importants.

Si, à la fin du Second Empire, les sociétés de secours mutuels ne comptent « que » 825 000 membres, elles dépassent les 2 millions en 1889.

La loi du 1er avril 1898 les autorise à permettre à leurs membres de se constituer des pensions de retraites, des assurances vie, décès, accidents et, accessoirement, à organiser des offices de placement, des cours professionnels, voire à constituer des fonds de chômage !

C'est bien là le cadre général d'une protection sociale collective et solidaire qui prend forme ! Il y a cent ans à très peu de chose près !

Mais l'histoire nous apprend aussi que cette naissance-là ne s'est pas opérée dans le calme, que la gestation a été douloureuse, que le prix à payer, dès cette époque, a été lourd. Souvenons-nous de la Commune de Paris !

Cependant, dès lors, l'élan est donné. En 1939, la Mutualité comptait plus de 9 millions de membres.

Reste qu'elle avait aussi montré que certains de ses principes de base — notamment le volontariat, règle de l'adhésion — ne la mettaient pas en situation d'assumer totalement le besoin de sécurité collective.

C'est donc parallèlement à cet essor, et toujours sous la pression sociale ou la nécessité économique, que se sont mis en place d'autres moyens, plus généraux parce que dotés d'un caractère d'obligation.

Les assurances sociales ensuite — Déposé en 1921, un projet de loi aboutit en... 1928 à l'institution d'un système d'assurances sociales. Ce premier texte est modifié en 1930 à la suite de pressions diverses.

La loi ne vise que les travailleurs dont les salaires sont inférieurs à un certain niveau, la pension vieillesse qui y est incluse, par son système de calcul et en fonction de la dépréciation monétaire, se trouve établie sur la moyenne des salaires les plus faibles.

Le mérite essentiel de ces textes est d'instituer un régime d'assurances sociales obligatoire, servant des prestations en cas de maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès.

Sur ce socle, élargi par des textes législatifs de 1939 et 1941 concernant le régime des allocations familiales, sera élaboré le plan français de sécurité sociale adopté par le Conseil national de la Résistance et mis en chantier législatif en 1945, sous la houlette d'Ambroise Croizat, ministre communiste du gouvernement du général de Gaulle.

Il se propose de « *garantir à tous les éléments de la population des revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale en toutes circonstances* ».

Dans son concept, la sécurité sociale, au sens le plus large, c'est la sécurité de l'emploi avec l'élimination du chômage ; la sécurité du gain pour le travailleur et la compensation de ses charges familiales ; la sécurité de la capacité de travail par l'accès aux soins ; la prévention de la maladie et des accidents du travail ; l'attribution d'un revenu de remplacement en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, d'accident du travail et lorsque le travailleur atteint un certain âge.

Pour les auteurs du projet, cette sécurité sociale-là doit se concrétiser dans un régime unique pour tous les Français.

Cet objectif ne sera jamais atteint.

Les lobbies contre-attaquent — Habilement exploités par les forces opposées à toute socialisation, des particularismes s'exprimeront pour le maintien d'organisations spécifiques dans des institutions déjà établies : inscrits maritimes, ouvriers mineurs, etc. On mesure aujourd'hui le risque que représentait la coexistence de structures séparées.

Les lobbies agricoles — ils existaient déjà — réussirent également à écarter cette partie de la population du cadre général. De même, travailleurs indépendant, petits commerçants et autres entrepreneurs individuels, activement travaillés au corps par les tenants du libéralisme, contribuaient par leur opposition systématique à faire capoter l'idée de la sécurité sociale pour tous, alors même que la loi du 22 mai 1946 prévoyait la généralisation aux travailleurs non salariés.

Le socle d'une protection sociale obligatoire, basée sur la solidarité intercatégorielle, interrisques et intergénérations, a cependant été établi par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, les lois des 22 août et 30 octobre 1946 et leurs différents textes d'application ; la loi du 22 mai 1946 n'ayant jamais été suivie des décrets d'application pour les raisons que nous venons d'évoquer.

Le besoin social continue de s'exprimer — Le régime général est défini par trois législations : les assurances sociales, les prestations familiales, les accidents du travail.

Dès 1946, la couverture maladie englobe plus de 53% de la population.

Le besoin social n'a pas pour autant fini de s'exprimer.

Malgré la remontée en puissance d'un capitalisme industriel et financier favorisé par les besoins de reconstruction d'un pays ruiné par la guerre, la place incontournable du salariat — sous toutes ses formes — dans cet immense chantier du redéveloppement crée les conditions de nouvelles extensions de la protection sociale solidarisée.

Le 1er janvier 1947, le rattachement des agents EDF-GDF au régime général pour les prestations en nature des assurances maladie et maternité (soins) est effectué.

Au cours de l'année 1947, c'est le rattachement des ouvriers de l'Etat.

L'extension des prestations en nature des assurances maladie et maternité aux étudiants (1er janvier 1949), aux grand invalides, veuves et orphelins de guerre (1er novembre 1950), aux agents permanents des collectivités locales (1er avril 1951), aux artistes du spectacle (1er avril 1951), aux journalistes pigistes (6 août 1963), aux artistes des arts plastiques et graphiques (22 décembre 1964), à l'ensemble des professions des arts et des lettres (31 décembre 1975) est réalisée.

La même extension est intervenue en faveur des militaires de carrière (1er juin 1949) tout en confiant à une caisse autonome le soin de servir les prestations.

Enfin, des mesures particulières sont prises en faveur des détenus (loi du 2 juillet 1975), puis des jeunes demandeurs d'emploi, des jeunes gens effectuant le service national ou venant d'être libérés, des ayant droit d'un assuré décédé (loi du 4 juillet 1975).

Si le rattachement de ces catégories au régime général n'a pas été possible, la loi du 17 janvier 1948 n'en a pas moins institué des régimes d'allocation vieillesse pour les non-salariés, confiés à quatre organisations distinctes concernant respectivement les professions artisanales, les professions industrielles et commerciales, les professions libérales, les professions agricoles. Ces secteurs feront en outre l'objet de différents textes concernant l'assurance maladie-maternité ou instituant des régimes d'assurance personnelle.

Ainsi, à la fin des années 70, la quasi-totalité de la population française entre, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre d'une protection sociale généralisée.

Quant au régime général de la Sécurité sociale, il couvre environ 65% des assurés sociaux en assurance vieillesse, et plus de 80% des salariés actifs pour les prestations en nature des assurances maladie-maternité.

Plus de quarante ans de solidarité active et efficace — Ainsi, donc, « depuis plus de quarante ans, les systèmes de protection sociale gèrent la prise en charge collective des dépenses de santé, vieillesse, famille, chômage, etc. Ils constituent un formidable outil social fondé sur la solidarité nationale et sont reconnus par les observateurs étrangers comme figurant parmi les meilleurs du monde » (cf. *La Protection sociale*, Alain Coulomb, licencié en droit, diplômé de sciences politiques, M.A. Editions - Paris, 1987.)

Ce système « parmi les meilleurs du monde » serait devenu, brusquement, tellement mauvais qu'il justifierait sa remise en cause fondamentale, son éclatement, sa réduction, voire sa disparition ?

Ne faut-il pas plutôt chercher ailleurs les raisons d'un acharnement destructeur systématique ?

Par exemple dans la marche forcée vers l'économie libérale de marché dans laquelle veulent nous entraîner à la fois le pouvoir politique actuel et l'environnement économique dominant ? ♦

JEAN MASSÉ

(suite au prochain n°)

Une expérience syndicale de la CNT-PTT du Val-d'Oise

Le Syndicat des PTT de la CNT du Val-d'Oise a décidé de participer aux élections des commissions administratives paritaires de la Poste, qui se sont tenues le 13 décembre 1994 ; les quatre listes qui furent déposées, avec seize candidats, ont obtenu 4,67% des suffrages exprimés sur le département. Dans le groupement postal de Montmorency, qui regroupe une quinzaine de bureaux de poste, 11,1% des voix se sont portés sur les candidats de la CNT... Raphaël Romnée, un des animateurs de ce syndicat, a accepté d'expliquer aux lecteurs du *Monde libertaire* le pourquoi de cette candidature et l'orientation que suit la CNT-PTT dans ce département.

Le Monde libertaire. — Pourquoi le Syndicat CNT-PTT du Val-d'Oise s'est-il présenté aux récentes élections des CAP de la Poste ?

Raphaël Romnée. — Quelques mots d'abord pour expliquer ce que sont les commissions administratives paritaires; ce sont des instances paritaires, aux niveaux local, départemental et national, dans lesquelles siègent, en nombre égal, des représentants des salariés et de l'administration, et qui donnent un avis consultatif sur les questions de titularisation, de carrière professionnelle, d'avancement, de discipline. Les CAP ne traitent pas des questions de revendications et n'ont d'importance que parce que les élections qui en déterminent la composition mesurent l'influence de chacune des organisations syndicales : à partir des résultats obtenus par chacun des syndicats, sont composées d'abord, bien sûr, les CAP elles-mêmes mais aussi les CHSCT (commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), dont personne ne peut négliger l'importance, et est répartie une fraction des dotations financières (détachements syndicaux, locaux, moyens matériels divers tels que papier, machines à composer ou à tirer les tracts et les bulletins). Enfin, les organisations syndicales sont perçues, tant par les salariés que par l'administration, quelquefois même par l'opinion publique, en fonction du résultat de ces élections.

Q. — Pourquoi une fraction des dotations financières ?

R. — Parce que la plus grande partie de l'enveloppe budgétaire affectée au fonctionnement des organisations syndicales est négociée au sein du conseil d'administration, dans lequel siègent, avec les représentants de l'administration, les organisations syndicales dites « représentatives » au niveau national, dont certaines, en fait, ne représentent rien dans les PTT, comme la CGC. SUD-PTT, en revanche, dont l'implantation vient d'être démontrée par cette élection, n'y siège pas. Les résultats de l'élection aux CAP permet de répartir les restes, peut-être 20% du total...

Q. — Et concernant votre décision de présenter des candidats ?

R. — Lors de son congrès fédéral du printemps de 1994, la CNT-PTT a pris la décision d'organiser au cours des élections pour les CAP, dont il importe de dire qu'elles sont les premières depuis la réforme, une campagne nationale d'explication appelant à une mobilisation unitaire du personnel contre la poursuite de la réforme et démontrant que les CAP sont des organismes de collaboration de classes ; seules l'unité et la lutte du personnel permettront de contrecarrer les projets de privatisation, disions-nous à cette occasion.

En second lieu, le congrès laissait la liberté aux syndicats qui le jugeaient utile de déposer des listes locales, afin de se faire connaître du personnel, avec comme objectif de créer ou de développer les sections syndicales locales, en un mot de construire l'organisation syndicale.

Q. — Que s'est-il passé ?

R. — Seule la CNT-PTT du Val-d'Oise a déposé des listes; nous avons décidé de présenter, sur les six commissions possibles, quatre listes, avec seize candidats. La position des autres syndicats de la CNT a été diversifiée : des syndicats qui auraient pu déposer des listes ont pris la décision de s'en dispenser; d'autres, qui n'étaient pas hostiles à cette idée, ne l'ont pas fait faute de moyens.

Notre liste était intitulée « *Les élections divisent, l'action unit* » et nous avons expliqué par tracts, ainsi que dans notre bulletin syndical *Tam-Tam*, que nous voulions construire un syndicalisme différent et qu'il fallait passer à l'offensive si nous voulions faire reculer ceux qui nous dirigent. « *Notre démarche n'est pas de faire des promesses, disions-nous dans notre déclaration, mais plutôt d'inviter chacun, chacune, au dialogue, pour réfléchir ensemble, imaginer, agir collectivement et autrement. L'expérience nous a appris que les élections passent et que les revendications demeurent. Nous sommes persuadés qu'ensemble, syndiqués et non-syndiqués, il est possible de changer le cours des choses, d'imposer une autre logique, refusant l'exclusion et fondée sur la solidarité, l'entraide, l'action collective autogérée.* »

Nos listes ont obtenu sur le département 4,67% Et nous sommes montés jusqu'à 11,1% sur le groupement postal de Montmorency. La CGT obtient, chez les titulaires, sur le département 46% ; SUD-PTT, toujours sur le département, 16,72; FO, 14,98 ; la CFDT, 9,99 ; la CFTC, 6,87.

L'UTILISATION TACTIQUE DE L'ÉLECTION PROFESSIONNELLE POUR SE CONSTRUIRE

Cette présentation de listes nous a permis de nous faire connaître de tous les postiers du département — c'est là le seul moyen actuellement. Les 3 200 postiers du Val-d'Oise, dont près de 400 précaires, ont ainsi eu connaissance des positions de la CNT.

Une des conséquences concrètes de cette décision est que nous avons pu obtenir le fichier nominatif de tous les agents par bureaux. Or il s'est trouvé que, pendant la période électorale, la CNT-PTT du Val-d'Oise est intervenue pour refuser la remise au chômage d'un CES en fin de contrat; nous avons pu, grâce à ce fichier, envoyer une pétition à tous les CES et précaires dans le même cas avec, pour résultat, des centaines de signatures et de nombreuses lettres de demande d'information. Enfin et surtout, grâce à cette agitation, l'agent qui devait être remis au chômage ne l'a pas été. Je conclurai en soulignant que dans des bureaux où n'existe pas le syndicat des contacts sérieux se sont pris... Enfin, nous allons peut-être obtenir la possibilité, dans certains bureaux, de déposer un préavis de grève.

Q. — En présentant ces listes, votre objectif était surtout de vous faire connaître...

R. — Absolument. C'est un choix tactique d'utilisation des élections professionnelles afin de se faire connaître pour construire l'organisation syndicale. Il était nécessaire, bien sûr, que cette présentation s'accompagne d'un contenu différent quant à l'expression publique du syndicat, et notamment du refus de s'aligner sur la propagande électorale des autres organisations, qui se résume, en fait, à dire : Votez pour nous parce que nous sommes les meilleurs. D'où l'intitulé de nos listes et le sens de notre profession de foi. Et nous avons envoyé, afin de bien situer notre image, notre bulletin syndical à tous les agents du département.

Les résultats que nous avons obtenus, le nombre de voix, la connaissance des endroits où les postiers ont voté pour la CNT dessinent le plan de travail pour les mois à venir : contacts à faire fructifier, création de sections, affichages, ciblage de l'information syndicale sur les bureaux où se présente une potentialité de constituer une section. Nous avons enfin pu constater quelques-unes de nos carences, par exemple sur le centre de tri de Pontoise, où un recul s'est opéré par rapport à 1989.

Q. — Quel bilan pratique tires-tu de votre initiative ?

R. — Cette expérience montre, sans qu'on en exagère l'importance, qu'on peut utiliser, sur un plan tactique, le terrain des élections professionnelles pour se construire, sans pour autant sombrer dans la cogestion.

Cette tactique permet d'engranger un maximum de résultats pratiques, tout en conservant une des orientations fondamentales de la CNT et du syndicalisme révolutionnaire, qui est de combattre les institutions paritaires. ♦

Propos recueillis par J. TOUBLET

LES RÉSULTATS PROFESSIONNELS DANS LES PTT

On pourra lire ci-dessous les résultats des élections professionnelles du secteur des PTT; sur un plan général, la CGT maintient ses positions, avec un léger mieux, et SUD-PTT fait un bond en avant.

Poste titulaires

CGT	39,5
FO	21
CFDT	16,5
SUD	13,2
CFTC	05
CSL	03,19

France Télécom titulaires

CGT	35
SUD	23,2
CFDT	16,5
FO	15
CFTC	05,5
CSL	03,5

Sur un plan général, tous personnels

CGT	35,6	+ 0,5
FO	19,6	- 0,6
CFDT	18	- 6,5
SUD	16	+ 11

Librairie du Monde Libertaire jusqu'au 4 février EXPOSITION DE PHOTOS SUR L'EXCLUSION

Associations

THIONVILLE : LE CALM

Le Collectif d'actions libertaires multilatérales (CALM) tente de développer les idées anarchistes sur Thionville et sa région.

Si vous êtes intéressés par ses activités (comme, par exemple, le 11 janvier, à 18 h, salle Verlaine, une soirée sur l'homosexualité, avec le fanzine *Star*), vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : **CALM, BP 281, 57108 Thionville cedex.**

LILLE : CCL BENOÎT-BROUTCHOUX (RAPPEL)

Du 12 au 21 janvier, le Centre culturel libertaire Benoît-Broutchoux organise une quinzaine sur les médias : « Médias-mensonges/Médias en liberté ».

Le samedi 14 janvier, à 15 h, un forum est organisé autour des médias alternatifs, avec *AKT* (fanzine lillois, réalisé par le groupe autonome anarchiste Aktion), Roger Noël, dit Babar, pour *Alternative libertaire* (mensuel bruxellois), Pierre Behague pour Radio Campus, Michel Collon (journaliste belge, auteur de *Attention médias, les médias-mensonges de la guerre du Golfe*, *Manuel anti-manipulations*), Yves Peyraut, auteur d'un ouvrage sur Radio Libertaire et *Zonart* (journal d'humeur lillois pour la réouverture des... raisons closes !).

Trois films impertinents seront présentés :

— le jeudi 12 janvier, à 20 h : *Les Années Libé*, réalisé par Michel Kapture (1992), l'histoire du quotidien Libération des années gauchistes aux années fric ;

— le jeudi 19 janvier, à 20 h : Aux quatre coins coins du Canard, réalisé par Bernard Baissat, le Canard enchaîné des origines à nos jours ;

— le samedi 21 janvier, à 15 h : *Chomski, Les médias et les illusions nécessaires*, réalisé par M. Achbar et P. Wintonick, le seul film sur Chomski, le militant, face aux médias américains.

Toutes ces manifestations se dérouleront au **CCL, 1-2, rue Denis-du-Péage, à Lille (M° Fives).**

MARSEILLE : CONFÉRENCE DU CIRA (RAPPEL)

Le Centre international de recherches sur l'anarchisme vous convie à une conférence donnée au **3, rue Saint-Dominique (angle place des Capucines), métro Saint-Charles,** le samedi 14 janvier, à 18 h, par Henri Portier, qui traitera de « L'Ecole moderne en Espagne et au Mexique », en évoquant José de Tapia (1896-1989), fondateur de l'imprimerie à l'école dans ces deux pays. La conférence sera accompagnée d'une vidéo de la TV mexicaine.

BERNARD CLAVEL DANS « LE FIGARO MAGAZINE »

« Il nous faut une DST »

« *Alors, continuez de chercher partout, d'observer, d'écouter, de fouiner.* [...] *Vous serez nécessaire tant que nous serons à la merci des dictateurs, des terroristes fanatisés, prêts à tout pour s'emparer du pouvoir.* »

Que *le Figaro Magazine*, catalogue mondain en même temps que réceptacle souvent pestilentiel d'une bile ultra-droitière, chante ainsi les louanges de la DST n'a rien de surprenant (10 décembre, n° 15 648). Entre deux larmes versées sur les beautés centenaires de Dubrovnik ou de San Miniato par le vieux-beau d'Ormesson, astiquer aveuglément les chaussures à clous de la flicaille haut de gamme peut même se concevoir comme l'une des tâches essentielles de cet hebdomadaire. Mais lorsque la brosse à reluire est tenue par Bernard Clavel, romancier estimable issu tout droit de la littérature prolétarienne, pacifiste intégral de surcroît, on se pince, convaincu qu'il s'agit là d'un mauvais rêve...

On tente ensuite de se convaincre que seul un homonyme a pu commettre cela. Hélas, la photo est là... c'est bien lui. Le cauchemar continue donc, que la lecture de l'article ne vient en rien dissiper. Car, dans le grotesque, tout y est : le dévoué patron de la maison, meneur d'hommes inflexible, douze heures de travail par jour, même le week-end car l'ennemi ne connaît pas de repos ; le petit drapeau tricolore posé dans le coin du bureau, qui lui rappelle sa haute mission en même temps que « *les eaux limpides et franches de son pays* » ; le moment de tendresse collection Harlequin, quand l'œil du superflic se pose sur une gravure représentant un enfant et un chat, « *au sortir de dossiers où il arrive que coule le sang des hommes* » ; l'émotion à deux ronds, encore, quand « *une ombre passe sur son visage* » en évoquant les morts en mission (neuf depuis 1944, un écrivain prolétarien aurait pu remarquer que cela fait beaucoup moins que dans le bâtiment, mais il est vrai qu'il s'agit ici de lutter contre « *la crasse des fonds nauséabonds de l'humanité* », tel quel).

Cette lie de la société, qu'on se rassure, ça n'est pas tant le fameux « *ennemi intérieur* » de naguère,

Une plume qu'on croyait libre et qui s'est faite courtisane

même si la sale besogne « ordinaire » de police politique continue. C'est encore une fois de l'étranger que vient le mal. Profitant de la vague islamiste du jour, voilà notre romancier, devenu paillasson qui redemande de la semelle de chaussures à clous, montrant du doigt les barbares qui campent aux portes de nos cités et chantent sans nuance ni recul les exploits de cet organisme policier, qualifié sans vergogne de « *bouclier* », de « *sentinelle* » veillant sur « *le calme de la capitale, sur la sécurité d'un pays* » qui, sans lui, seraient « *à feu et à sang* ». C'est consternant...

Bernard Clavel n'a sans doute jamais été un analyste politique de premier plan et il serait vain de lui demander une réflexion approfondie sur la logique meurtrière des Etats et l'absurdité criminelle de leurs rivalités, fondées sur le maintien à tout prix des systèmes d'exploitation et de profit. On pouvait tout de même espérer de sa part moins de bêtise épaisse. On cherche en vain, par exemple, sous cette plume qu'on croyait libre et qui s'est faite courtisane, l'ombre d'une allusion ne serait-ce que timide aux innombrables saloperies commises au nom de l'« intérêt général ». Au contraire, l'ancien ouvrier pâtissier devenu amateur d'une drôle de cuisine avoue à propos de son chef qu'il verrait mal « *pareil serviteur de l'Etat accepter de couvrir des affaires louches* » (sic). Un ange passe... celui de la raison d'Etat. Facétieux, il s'est fait la tête de l'avocat franco-algérien André Mecili, assassiné en 1987 à Paris sur ordre de la Sécurité militaire d'Alger pour cause d'opposition au régime de là-bas. Acteurs et témoins du crime avaient alors « échappé » à tous les flics de France et regagné l'Algérie avec un petit coup de pouce de M. Pasqua. Tiens, justement, ce ministre-Rambo de la police, couilles au cul et rouleur de mécaniques, qu'en pense l'écrivain ex-pacifiste ? Citation : « *Cette idée d'une France dont il convient de préserver la souveraineté* [...] *n'est sans doute pas neuve ; cependant, il semble que rares sont les gouvernements qui l'ont aussi virilement prise en compte que le fait M. Pasqua.* » Fermez le ban ! Tirez la chasse !

Lénine qualifiait jadis d'« *idiot utile* » les intellectuels compagnons de route des bolcheviques, aveugles à tous leurs « dérapages » sanglants et chantant sans pudeur les bienfaits du communisme autoritaire. Le maître de la place Beauvau a trouvé le sien. Comme le sinistre Aragon clamant autrefois dans un « poème » stalino-lèche-cul des plus honteux : « *Il nous faut un Guépéou* », Bernard Clavel nous dit aujourd'hui à sa façon : « *Il nous faut une DST.* »

Il est des voyages dans des contrées dangereuses et inconnues dont on revient tout « retourné ». Celui de Bernard Clavel au pays des taupes l'aurait-il rendu aveugle et con ? ♦

OSS 117,5

LA TOURNÉE DE PIXAMANDURRIES EN FRANCE

• 14 janvier : Thionville (Casino Municipal).
• 15 janvier : Montreuil (Bar associatif, 33/35, rue François-Arago [métro Robespierre]).

« Mots et Musiques » et Radio Libertaire présentent

MARC ROBINE

lundi 16 janvier
20 h 30
Théâtre Clavel
3, rue Clavel
(M° Pyrénées)
75019 PARIS

Entrée : 80 et 100 F
Réservations au : 43.84.70.04

Rééditions
VOLONTÉ ANARCHISTE
« Réflexion sur l'anarchisme »
Maurice Fayolle, V.A. n° 1
25 F
« Les anarchistes et les élections »
V.A. n° 3
25 F
(ajoutez 10% de frais de port pour toute commande)
En vente à la librairie du Monde Libertaire
(chèque à l'ordre de Publico)

CALENDRIER « ITINÉRAIRE » 1995

A l'occasion de la sortie du n° 12 d'*Itinéraire*, consacré à Henry Poulaille et à la littérature prolétarienne, la revue vient de publier un calendrier pour l'année 1995 sur le même thème. Présenté sur 4 pages 21x29,7, en deux couleurs, son prix est de 20 F (+ 6,70 F de port). En vente à la librairie du Monde Libertaire ou à *Itinéraire*, 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.

A LA PETITE SEMAINE

Les hochets

Comme l'instituteur d'autrefois distribuant bons points et images aux élèves méritants et disciplinés, la République a ses enfants sages et travailleurs, qu'elle récompense au seuil de chaque nouvelle année en leur offrant la Légion d'horreur, petite tache de sang de cochon sur la boutonnière des gens bien.

Politiciens de haut rang, élus locaux, artistes, chefs d'entreprise, commerçants, scientifiques, sportifs, syndicalistes, gens de lettres et enseignants, tous les « acteurs de premier plan » de la vie sociale reçoivent tôt ou tard, pour prix de leur complicité et de leur attachement aux institutions, cette distinction ridiculement flatteuse qui, en janvier, fait grossir un peu plus la secte des Adorateurs de l'Etat

Aux étages inférieurs, parmi ces armées de figurants jamais conviés aux coûteux banquets d'une prétendue élite, il y a bien sûr des envieux et des jaloux, qui voudraient bien... Alors, on a prévu pour eux d'autres hochets, diplômes de bons et loyaux services, brevets, certificats, médailles du travail, du mérite, du courage, inutile paperasserie ou hideuse quincaillerie pour esclaves satisfaits.

Après la fête, de tristes et misérables décorations pendouillent sur des sapins en décomposition. On dirait tout ce beau monde. ♦

FLORÉAL

RENDEZ-VOUS

CHÂTEAUROUX (INDRE)
Le groupe libertaire Louis-Lecoin est en formation sur Châteauroux et sa région. Pour le contacter : **Rolland Hénault, BP 271, 36000 Châteauroux cedex.**

LILLE
Le Collectif « Art et Anarchie » (Lille - Nord) prépare le festival 1995 du même nom (troisième édition). Sans subvention ni publicité. Librement. Vous pouvez contacter le collectif en écrivant à **Humeurs Noires, BP 79, 59370 Mons-en-Barœul,** pour nous donner un coup de main financier (chèque à l'ordre d'ALDIR) ou de toute autre nature.

LYON
Depuis le mois de novembre, un troisième groupe s'est constitué au sein de l'union locale de la FA sur Lyon. Le groupe Durruti rejoint donc les groupes Kronstadt et Déjacque. Pour contacter ce nouveau groupe, écrire à la librairie La Plume Noire, 19, rue Pierre-Blanc, 69001 Lyon. Tél. : 72.00.94.10.
Par ailleurs, vous pouvez rencontrer les membres du groupe Durruti lors de leurs tables de presse chaque mercredi de 12 h à 13 h 30 sur le campus de Lyon II (Bron) face au restaurant universitaire et chaque jeudi de 12 h à 13 h sur le campus de Lyon I (Doua) dans le déambulatoire de premier cycle.

SAINT-ETIENNE
Le groupe Nestor-Makhno tient deux tables de presse, l'une chaque vendredi dans le hall de la faculté de Lettres, de 12 h à 14 h, et l'autre chaque dimanche matin sur le marché aux puces, situé devant le stade Geoffroy-Guichard.
Par ailleurs, le groupe Makhno poursuit son émission « Rouge et Noir - Tribune libertaire », chaque jeudi, de 21 h à 22 h, sur Radio Dio (89.5 FM).
D'autre part, le groupe tient ses permanences chaque premier et troisième mardis du mois, salle 15 bis, Bourse du Travail de Saint-Etienne.

SAINT-NAZAIRE
Le groupe Fernand-Pelloutier vous invite à un débat sur « Emile Masson, animateur de luttes paysannes et ouvrières, professeur de liberté, fédéraliste breton, dreyfusard et pacifiste », animé par Didier Giraud, le vendredi 27 janvier, à 20 h 30, à la **Maison du Peuple, salle E, place Salvador-Allende.**

A l'occasion de la période des fêtes, les éditions du Monde Libertaire vous proposent des lots de quelques uns de leurs titres. Vous bénéficiez de 50% de réduction pour pouvoir, dans notre période de paupérisation, encore offrir ou vous offrir quelques bons livres et bonnes brochures.
Pour 100 F (+ 15 F de frais de port), vous pouvez choisir entre trois lots :

a) René Berthier (*Bakounine politique : révolution et contre-révolution en Europe centrale*) ; Gaston Leval (*L'Etat dans l'histoire*) ; Philippe Pelletier (*Super Yalta*).

b) Camillo Berneri (*Œuvres choisies*) ; Pierre-Joseph Proudhon (*De la capacité politique des classes ouvrières*, 2 vol.) ; Commission « Femmes » de la FA (*Avortement, contraception : on vous l'a déjà dit, on veut choisir !*) ; *Les Anarchistes et l'Europe : analyse critique et propositions des anarchistes.*

c) Yves Peyraut (*Radio Libertaire : la voix sans maître*) ; *Mai 68 par eux-mêmes* ; Maurice Joyeux (*L'Anarchie et la société moderne*) ; Larry Portis et Christiane Passevant (*La Main de fer en Palestine*).

Les 20 ans du droit à l'avortement en France : un droit à défendre, un droit à reconquérir

Vingt ans après la loi autorisant l'avortement, qu'en est-il de l'application de ce droit ? Il semble bien que les adversaires à l'avortement n'aient jamais désarmé et qu'à la faveur de la baisse de vigilance, ils aient pu repartir en croisade avec plus d'audace.

Simone Veil, en reprenant le ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, a été « *catastrophée* » de voir à quel point *sa* loi était si mal appliquée : mais avait-elle vraiment voulu qu'il en soit autrement ? N'aurait-il pas fallu alors une loi moins restrictive et accompagnée de réels moyens ? La formidable pression de la rue brandissant : « *Notre corps nous appartient* », « *Un enfant si je veux et quand je veux* » et « *C'est tout de même plus chouette d'être désiré* », avait conquis cette loi et avait dû encore se mobiliser pour qu'elle soit appliquée mais l'effervescence était vite retombée puisqu'il y avait un texte législatif qui garantissait ce droit, texte qui est toujours apparu restrictif (1).

Heureusement pour lui que des médecins et des militantes ont su l'imposer dans les structures hospitalières donnant des entités enkystées, tolérées ou quasi indépendantes, en fonction du rapport de force avec les mandarins en place, invoquant plus ou moins ouvertement la clause de conscience. Mais de statut véritable comme service ou département hospitalier non point : si bien que l'équipe de l'hôpital de Colombes qui fera grève durant quatre mois dans l'hiver 92-93 avait encore pour revendication un statut pour leur centre, revendication non satisfaite par Kouchner, ministre d'alors, ni par Simone Veil, re-ministre maintenant. Dossier qu'elle jugeait prioritaire il y a déjà près de deux ans ! Quant au statut des personnels, c'est aussi l'Arlésienne. Les vacations ne peuvent être garanties éternellement compte tenu des restrictions budgétaires grèvant les budgets hospitaliers - application de la politique de maîtrise des dépenses de santé — et dans les priorités d'un hôpital, les interruptions volontaires de grossesse n'arriveront jamais en tête. Or, une fois la génération militante épuisée, la relève n'est pas assurée : c'est le cas du centre d'interruption volontaire de grossesse et de contraception (CIVG) de l'hôpital de Nevers qui ferma le 1er octobre dernier suite à la cessation d'activité du dernier médecin (une femme). Il faut dire qu'il peut devenir lassant de se faire traiter d'*avorteuse* et autres quolibets par ses pairs chaque fois qu'on vient travailler. Relève d'autant moins assurée qu'on donnera un statut précaire à des médecins, donc qui ne pourront s'engager dans un travail de recherche, et que cette pratique ne sera jamais considérée par le corps médical. Or ce que les grévistes de Colombes ont si bien démontré, c'est qu'ils exercent diverses activités complémentaires : pas seulement des IVG, mais aussi un travail de consultation, d'information, de prévention et de dépistage de MST mais aussi de cancers spécifiques aux femmes. Et qu'à ce titre-là, le travail peut être très intéressant pour tout médecin qui veut œuvrer pour la santé de la population. Car aucun ne peut prétendre qu'il est épanouissant de ne réaliser que des IVG, bien sûr, mais parmi d'autres activités de santé, l'IVG prend sa dimension d'acte médical, important pour la santé des femmes.

Malheureusement, toutes les équipes ne portent pas haut la fierté de leur travail. Les femmes, aujourd'hui, déplorent l'accueil parfois culpabilisant qu'elles reçoivent : si le Planning familial est investi dans les entretiens sociaux rendus obligatoires par la loi de 1975, il n'est pas le seul mouvement à intervenir. Du fait de ses propres difficultés militantes, communes à bon nombre d'associations et de mouvements, il a laissé la place à des organisations comme le Centre de liaison des équipes de recherches (CLER) qui reçoit l'agrément ministériel pour animer ces entretiens pré-IVG alors que le CLER développe des thèses intégristes opposées à l'avortement (2). Les femmes sont aussi confrontées à une attente insupportable les mettant parfois hors délai légal : lors de la prise de rendez-vous, une date distante de deux ou trois semaines est donnée faute le plus souvent de moyens suffisants au niveau des hôpitaux publics qui dans certains cas, se permettent de n'accepter les femmes qu'à moins de 8 semaines d'aménorrhée ou de les refuser en cas de troisième IVG. Certains CIVG ferment plusieurs semaines par an lors des vacances. Si bien qu'un certain nombre de femmes se tournent vers le secteur privé, un tiers des IVG y sont pratiquées en France, deux tiers en région parisienne, alors que là, on leur réclame le paiement en argent liquide, quand on ne sur-facture pas ou qu'on n'exige pas une accumulation d'examens alourdissant et la procédure et le coût et qu'on leur refuse toute aide médicale gratuite à laquelle elles pourraient avoir droit. D'autres encore sont obligées de se rendre à l'étranger : 5 000 par an et le nombre s'accroît du fait de la dégradation de l'application de la loi française. Les Pays-Bas recommencent à comptabiliser le nombre de Françaises car cela constitue dorénavant une population de femmes importante pour leurs statistiques. Certains établissements, en France, exigent la présence des parents munis d'une pièce d'identité ou requièrent la carte de séjour au jour de l'intervention pour les étrangères tandis qu'ailleurs, un psychiatre est imposé avant la seconde IVG.

Malgré les alertes régulières ces derniers temps de la CADAC (3), manifestations, pétitions, audiences au ministère de la Santé, aucun ministre n'a bougé le petit doigt. Ni ceux précédemment cités ni Durieux, évidemment, puisqu'il signait en compagnie de Marie-France Stirbois, en juin 1990, une proposition de *résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les procédés nouveaux permettant l'avortement et les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour en autoriser et en contrôler l'utilisation* : il s'agissait de contrôler, pour limiter, la RU 486. Ses acolytes comme Christine Boutin déposent régulièrement des propositions de loi pour abroger le remboursement de l'IVG. Elle soutient entre autre l'AOCPA, association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement, dans son action de réduction volontaire d'impôt pour ne pas payer la part qui reviendrait au remboursement de l'IVG. En revanche, des mesures ministérielles et gouvernementales ont été prises, dans le cadre de la loi hospitalière de 1991, pour restructurer ou fermer des hôpitaux locaux et des petites maternités, avec pour conséquence la fermeture du CIVG attenant et l'éloignement de l'hôpital, parce que départemental ou régional, de la population donc un accès plus difficile en zone rurale.

Quant au transfert de responsabilités en matière sanitaire et sociale aux collectivités territoriales, il a eu des conséquences très dommageables quant à la planification familiale. Des décisions de restrictions budgétaires entraînent une réduction des heures d'ouverture, le non renouvellement des personnels en cas de départ ou de retraite, l'absence de recrutement de médecins ou de conseillères-animatrices et parfois la fermeture des structures comme dans le département du Nord où le Conseil général diminue de 70 % les subventions de fonctionnement pour les centres gérés par le Planning familial, contraignant celui-ci au dépôt de bilan le 3 novembre 1994 avec menace de liquidation complète, ceci peut entraîner la fermeture dès le 2 février prochain de huit centres.

La situation, en France, est donc particulièrement alarmante. Ailleurs, le tableau n'est guère brillant même s'il est contrasté : entre les pays où le droit à l'avortement est menacé comme aux Etats-Unis où, après les incendies de cliniques, c'est le temps des assassinats de médecins, ceux où il n'existe pas, nombreux, de l'Irlande au continent africain et aux pays sous l'emprise de la religion musulmane ou catholique et ceux qui reviennent sur ce droit comme dans les Pays de l'Est. La Conférence mondiale du Caire, en septembre dernier, en cette année mondiale de la Famille, a montré à quel point le droit à l'avortement était un enjeu mondial de contrôle des populations, de leur sexualité et de leur liberté, il n'y avait même plus de guerre de religions qui vaille, le Pape s'alliant avec les forces islamistes partageant la même conviction que la famille est la base de la nation et la femme son ventre.

Il nous faut donc lutter contre les actions de commando anti-IVG qui sévissent à coups de prières *pour les âmes des enfants tués par le génocide de l'avortement* , mais aussi contre tous les charismatiques, papistes, intégristes, traditionnalistes et affidés d'extrême droite qui prêchent pour la défense de la vie des *enfants non nés* mais revendiquent par ailleurs le rétablissement de la peine de mort des *enfants mal nés* (délinquants ou immigrés) et il nous faut encore lutter contre les politiques gouvernementales natalistes, familialistes et méprisantes pour la santé des uns et des unes. Contre la remontée de l'ordre moral sous tous ses aspects. La lutte pour la dépénalisation de l'avortement, et donc l'inscription de celui-ci au Code de la santé comme simple acte médical, reprend toute sa valeur radicale.

Ce mois de janvier 1995 est l'occasion d'établir un bilan de vingt ans de droit. Qu'il aide à préparer un réveil de la mobilisation de tous ceux et celles qui défendent le droit à l'avortement et à la contraception comme droit fondamental pour toute la société. ♦

HÉLÈNE HERNANDEZ
(groupe Pierre-Besnard - Paris)

(1) Cf. *le Monde libertaire* n° 981.
(2) Le CLER a collaboré à la brochure *Tilt* « L'avortement : oser en parler » n° 18, novembre 1988 : brochure aux relents fascisants qui tente de démontrer qu'en aucun cas, l'avortement ne peut être toléré.
(3) Coordination nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception, 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris.

Erratum : Dans l'article *Le droit à l'avortement : histoire d'une lutte* (*le Monde libertaire* n° 981), il fallait lire *1982* et non *1992* pour la date de remboursement de l'IVG.

Ouvrages édités par la FA, en vente à la Librairie du Monde Libertaire :
— *Avortement, Contraception : on vous l'a déjà dit... on veut choisir* (par la Commission Femmes de la Fédération Anarchiste).
— *Ordre moral : analyses et propositions anarchistes* (par la Commission Ordre moral de la Fédération Anarchiste).
— *Mai 68 par eux-mêmes*, (par un Collectif) particulièrement le chapitre *Du côté des femmes.*

MARDI 17 JANVIER
RASSEMBLEMENTS
(avec présence FA)
pour les
20 ANS de la LOI VEIL
LILLE - 18 h
Grand'Place
(pour que vive le Planning familial du Nord)
GRENOBLE - 17 h
place Felix-Poulat
(le jour où est rendu le verdict du procès du commando anti-IVG)
PARIS - 18 h
devant le ministère de la Santé (M° Ségur)

• • •

PARIS
28 JANVIER - 19 h 30
AUDITORIUM
des HALLES
Soirée organisée par la Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC)
Témoignages, interventions, chansons et musique

SOMMAIRE

Page 1 : La protection sociale en question(s) (suite p. 5), Rock, punk, rap... la bande son de nos révoltes (suite p. 2).
Page 2 : Rock, punk, rap... (suite de la « une »).
Page 3 : Mobilisation contre les lois Pasqua, Appel de soutien pour Eric Lombral : Non à son emprisonnement !, Parutions.
Page 4 : Algérie : l'histoire d'une révolution confisquée (suite du ML n° 981)
Page 5 : La protection sociale en question(s) (suite de la « une »).
Page 6 : Une expérience syndicale de la CNT-PTT du Val-d'Oise, Associations.
Page 7 : « Il nous faut une DST » (Bernard Clavel dans *le Figaro Magazine*), A la petite semaine : Les hochets, Rendez-vous, Infos librairie.
Page 8 : Les 20 ans du droit à l'avortement en France : un droit à défendre, un droit à reconquérir.